

**COMMUNE DE GABIAN (34320)****Extrait de délibération du Conseil Municipal****Séance du Mercredi 3 Avril 2019**

L'an deux mille dix-neuf, et le Mercredi 3 Avril 2019 à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur BOUTES Francis, Maire de Gabian.

Présents : Mesdames FLAMENT Chantal, GALZY Isabelle, JOURDAN Agnès.
Messieurs ALLEMANY Christian, FOREZ Daniel, PAGEOT Emmanuel, SOULIE Christophe.

Membres absents : Mesdames FELIX Maryse, GARRIGUE Sandrina.
Monsieur BERTHOMIEU Michel.

Secrétaire de séance : Monsieur FOREZ Daniel.

30/2019 Adoption du Budget primitif 2019 – Budget Le RENNIS 2019.

Sont soumises aujourd'hui à l'approbation du Conseil Municipal les propositions budgétaires concernant le budget Le RENNIS 2019.

Il convient de rappeler que les crédits de la section de fonctionnement sont votés par chapitre (article 2312-2 du C.G.C.T.).

Les crédits de la section d'investissement sont aussi votés par chapitre pour les crédits non individualisés dans la mesure où des opérations individualisées n'ont pas été prévues sur l'exercice 2018.

Monsieur le Maire expose le budget primitif annexé au présent rapport, qui se résume ainsi :

Section de fonctionnement	DEPENSES	RECETTES
Crédits de Fonctionnement votés au titre du présent budget	1 283 783.90€	1 355 416.10€
002 résultat de fonctionnement reporté	(Si déficit) 71 632.20 €	
Total fonctionnement	1 355 416.20 €	1 355 416.10 €
Section d'investissement	DEPENSES	RECETTES

Envoyé en préfecture le 05/04/2019

Reçu en préfecture le 05/04/2019

Affiché le

ID : 034-213401094-20190403-302019-DE

Crédits d'investissement votés au titre du présent budget	615 416.20 €	260 000 €
001 solde d'exécution de la section d'investissement reporté		(Si solde positif) 355 416.10 €
Total investissement	615 416.10 €	615 416.10 €
Total du Budget	1 970 832.20 €	1 970 832.20 €

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- SE PRONONCE FAVORABLEMENT.
- ADOPTE le Budget Primitif Le RENNIS 2019.
- APPROUVE et AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision.

Fait et délibéré le jour, mois, an que dessus.

Le Maire,
Francis BOUTES

